

**LA NOUVELLE CHARTE DES TEMPS : UN RECUL SOCIAL
INACCEPTABLE**

Melun, le 19/12/2025

Chèr(e)s collègues,

Sous couvert d'une prétendue harmonisation nationale, la direction envisage d'imposer une nouvelle charte des temps au Centre de Détention de Melun. Objectif annoncé : aligner les horaires de fonctionnement de l'établissement sur ceux d'autres centres pour peine en France, en passant d'un service de 6h-20h à un service de 7h-20h.

La restructuration envisagée intègre pourtant des dispositions profondément contradictoires avec l'esprit même du point 33 du protocole d'accord d'Incarville. En effet, la nouvelle charte des temps prévoit des rappels de personnels la veille pour le lendemain, constituant de fait une **astreinte déguisée**, sans reconnaissance statutaire ni compensation financière, sous prétexte qu'il ne s'agirait pas officiellement d'une astreinte. Cette organisation impose une imprévisibilité permanente, désorganise totalement la vie familiale des agents et accentue la pénibilité du travail. C'est d'autant plus incompréhensible que, pour nombre de nos collègues, une application loyale du point 33 du protocole — fondée sur des cycles stabilisés et anticipés — permettrait au contraire une réelle amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ce que prévoit cette nouvelle charte, c'est également :

- **La suppression pure et simple du poste de surveillant à l'économat**, sans aucune mesure compensatoire, alors même qu'il s'agit d'une fonction essentielle au bon fonctionnement logistique de l'établissement ;
- **La suppression d'un surveillant sur deux à la PND**, un secteur pourtant reconnu pour sa technicité, sa charge de travail élevée, ainsi que sa sensibilité en matière d'hygiène et de sécurité. Ce poste exige une vigilance constante et une formation HACCP, indispensable à son exercice.
- **La remise en cause du droit au congé des agents remplaçants**, désormais contraints de poser leurs congés en même temps que leur équipe, sans possibilité de choisir librement leurs périodes en concertation avec les postes fixes, comme cela se faisait jusqu'à présent.

À nos interrogations sur l'attractivité du poste de remplaçant, sur les pertes financières (prime de nuit, dimanches et jours fériés, réduction des heures effectuées), la directrice a estimé que « sortir de la détention » constituait déjà une forme de soulagement. Pire encore, elle suggère aux agents concernés de revenir travailler les week-ends pour compenser les pertes. Mais pendant que les agents perdent leurs acquis, la directrice valide tranquillement ses primes d'objectifs.

La CGT dénonce :

- Un passage en force, sans concertation réelle,
- Une vision comptable du travail, au mépris du vécu des agents,
- Une attaque directe contre l'attractivité des postes, la reconnaissance de l'engagement des personnels et l'équilibre entre vie privée et obligations professionnelles.

La CGT exige :

- L'ouverture immédiate d'un dialogue social sérieux et respectueux,
- La réévaluation complète de cette charte, avec prise en compte des réalités du terrain,
- La garantie des droits fondamentaux des agents, à commencer par le respect des cycles de travail, des missions spécifiques et des droits à congés.

Cette année encore, pas de chocolats ! Mais une suppression de postes et des rappels la veille pour le lendemain en guise de remerciement. Une belle démonstration de considération... malgré la centaine de lettres de félicitations reçues, pourtant, délivrées par la direction locale et la direction interrégionale.

L'autoritarisme n'a jamais été un moteur de progrès social

La CGT vous informe, vous défend, et reste à vos côtés pour préserver les droits de TOUS les agents.

CGT Pénitentiaire - Pour l'intégrité de nos agents et la sécurité de tous

Bureau Local CGT Pénitentiaire du CD de Melun.

Adhérez en ligne à la CGT Pénitentiaire : <https://www.cgtpenitentiaire.com/adherer>

